



Compte Rendu
COMITE SYNDICAL
PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

Lundi 13 mars – 18h
Salle de la Communauté de communes de Mimizan

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à Mairie de Mimizan sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de délégués représentés : 5

Nombre de délégués suppléants présents : 5

Nombre de votants : 22

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan

Etaient excusés :

Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëticia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES-GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs

Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan

Madame MIREMONT a donné pouvoir à Madame DOUSTE.

Monsieur CASTAGNEDE a donné pouvoir à Madame Hélène LARREZET.

Monsieur MOUHEL a donné pouvoir à Madame CAUSSEQUE.

Monsieur NAPIAS a donné pouvoir à Monsieur SAINT-MARTIN.

Monsieur SLOSTOWSKI a donné pouvoir à Monsieur SAINT-JOURS.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

COMPTE 2016

1. Comptes 2016 (note de synthèse jointe)
 - Présentation du CA et du CG
 - **Délibération** Compte Administratif
 - **Délibération** Compte de Gestion
 - **Délibération** Affectation du résultat

ZOOM sur les actions

1. LEADER
 - a. Bilan d'activité 2016 et perspective 2017
 - b. Demande de subvention LEADER + Région - **Délibération**

2. NOMAD
 - a. Bilan d'activité 2016 et perspective 2017
 - b. Embauche des deux saisonniers NOMAD' (du 3 avril au 1^{er} septembre) - - **Délibération**
 - c. Demande de subvention Région + Etat - **Délibération**

3. OCM : bilan 2016 et fin 2017

4. RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du poste d'assistant / gestionnaire LEADER - **Délibération**

BUDGET 2017

- Présentation et discussion du budget 2017
- **Délibération** du budget 2017

CONTRAT DE RURALITE : Présentation du contrat et proposition de pilotage

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE 2016

PRESENTATION DU CA, DU CG ET DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

◆ Compte Administratif 2016

Madame la présidente indique au Comité Syndical qu'elle ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Elle propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Pons est désigné par l'assemblée.

Monsieur Pons présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2016 :

En Dépenses :

L'écart entre prévisions et réalisations sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » est de l'ordre de 57 900 €. Il provient essentiellement de la provision non consommée en totalité inscrite au BP pour un montant de 54 000 € à l'article 617 « Etudes » (Bilans conseils non effectués, étude de faisabilité « village des saisonniers » non terminée). L'écart vient également de la non-réalisation d'une étude thématique LEADER « diagnostic Circuits Courts » réalisée en interne à hauteur de 28 000€

Un écart existe également sur le chapitre « Subventions privées » dû à la totalité des aides OCM qui n'ont pas été versées.

En recettes :

Les écarts entre le prévisionnel et la réalisation correspondent essentiellement aux soldes des subventions qui interviendront dans le courant de 2017 (étude pour le village des saisonniers, subvention Etat pour 2016) et aux subventions LEADER attendu depuis plusieurs mois. Ces recettes en attente ont été rattachées à hauteur de 53 993 €. Quelques recettes ne pourront pas être appelées à la vue des missions non réalisées dans l'année 2016 (ingénierie pour le développement économique).

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat à reporter s'élève à 89.42€

Mandats émis	Titres émis	Résultat à reporter
285 254.93 €	285 344.35 €	89,42 €

Monsieur le président de séance soumet au vote et après avoir délibéré, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- de fixer (voir tableau ci-dessus) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- d'affecter le solde de l'exercice 2016, soit un excédent de 89.42 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2017
- de clôturer définitivement toutes les opérations de l'exercice 2016 et les crédits annulés.

(Pièce jointe : « Bilan 2016 » + « CA »)

◆ **Compte de gestion 2016**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2016,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 pour le budget du PETR du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Résultat de l'exercice**

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2016,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit,

	(i) Résultat de l'exercice	
1.2.	Excédent au 31-12-16	89,42 €
Solde disponible		
Affecté comme suit :		
- Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2017		89,42 €

ZOOM SUR LES ACTIONS

LEADER

◆ Bilan d'activité 2016 et perspective 2017

Le Bilan d'activité de l'opération LEADER a fait l'objet d'une présentation Powerpoint. En voici quelques points importants :

Quelques éléments marquants de l'année 2016 :

- Convention LEADER signée le 25 juillet 2016 pour l'officialisation du programme
- De nombreuses présentations du programmes LEADER tout au long de l'année
- Projet du Diagnostic Circuits Courts réalisé (en cours de diffusion)
- Suivi du projet de valorisation des déchets porté par le GIEE
- Lancement de la coopération en novembre 2016 (atelier en 2017)
- Sélection du projet structurant LEADER : La Maison de santé de Mimizan
- Arrivée de José Soares en tant que gestionnaire LEADER à mi-temps

Perspective 2017 :

- Lancement de l'AAP sur la redynamisation des bourgs/centres-bourgs
- Animation du programme LEADER/des porteurs de projet
- Réflexion sur l'identité patrimoniale + AAP
- Démarche TEPOS/Transition énergétique (fiches actions 2.2 et 3.3)
- Mise en place d'une démarche coopération (Ateliers + projets)
- Mise en place d'une stratégie de communication du programme
- Mise en place d'une démarche évaluative du programme

◆ Demande de subvention LEADER + Région

Pour l'année 2017, l'animation, la gestion et le fonctionnement représente une dépense globale de **73 645.46 € TTC**. Sur la base de ces dépenses, les subventions suivantes seront demandées, pour le Conseil Régional d'Aquitaine (25 % de l'ingénierie plafonnée à 10 000€) et pour le FEADER (53% du fonctionnement et de l'ingénierie).

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant (TTC)	Financier	Montant (TTC)	%
Ingénierie (1,5 ETP)	60 733,26 €	Région Nouvelle Aquitaine	10 000,00 €	13,58%
Actions - Fonctionnement	8 441,90 €	LEADER	39 032,09 €	53,00%
Défraiement	4 470,30 €	Autofinancement	24 613,37 €	33,42%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	73 645,46 €	TOTAL RECETTES	73 645,46 €	100%

La présente demande de subvention sera soumise au vote après l'éventuelle validation du Budget 2017

NOMAD

◆ Bilan d'activité 2016 et perspective 2017

Le Bilan d'activité de l'opération NOMAD a fait l'objet d'une présentation Powerpoint. En voici quelques points importants :

Quelques éléments marquants de l'année 2016 :

- Forum de Mimizan 2016 : 424 participants
- Forum de Biscarrosse 2016 : 748 participants
- Permanences d'accueil en saison (3 lieux d'accueil de mi-mai à fin août / 6500 dépliant et 70 affiches diffusés / 104 demi-journées de permanences)
- Protocole d'accord de médiation social du travail
- Hébergement des saisonniers (Internat de Parentis / Mise en relation / étude en cours)
- Communication et diffusion (Internet / Facebook / tenue de stands / etc.

Perspective 2017 :

- Forums de l'emploi saisonniers (Mimizan : Jeudi 2 mars – 9h-14h et Biscarrosse : Jeudi 16 mars – 9h-16h)
- Mêmes actions que NOMAD' 2016
- + Hébergement de l'internat avec 3 étages au lieu de 2
- + Fin de l'étude « Village des Saisonniers »

◆ Demande de subvention Région + Etat

Le programme 2017 représente une dépense globale de 87 000 €. Sur la base de ces dépenses, les subventions du Conseil Régional d'Aquitaine (30 % des dépenses éligibles) et de l'Etat au titre du FNADT (15% des dépenses éligibles).

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Région – 30%	Financeurs	Montant	Taux
Ingénierie (1 ETP + chargés d'accueils)	67 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	26 100,00 €	30,00%
Actions - fonctionnement	20 000,00 €	Etat (FNADT)	13 050,00 €	15,00%
		Autofinancement	47 850,00 €	55,00%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	87 000,00 €	TOTAL RECETTES	87 000,00 €	100%

La présente demande de subvention sera soumise au vote après l'éventuelle validation du Budget 2017

◆ **Embauche des deux saisonniers NOMAD' (du 3 avril au 1^{er} septembre)**

Comme les autres années, il convient de créer deux emplois saisonniers en raison de l'activité liée à NOMAD'. En effet, la période d'activité des Lieux d'Accueil des Saisonniers de Léon, Mimizan et Biscarrosse s'étalera du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2017.

Deux contrats sont proposés de 5 mois à temps plein pour les missions suivantes au lieu des 4 mois auparavant en raison de la charge de travail de la chargée de mission NOMAD' et pour former les chargés d'accueil en amont, ce qui n'était pas possible les autres années. Enfin, la mission d'hébergement de l'internat qui a évolué cette année pourra être délégué pour sa partie administrative (dossier de location).

La présente demande de subvention sera soumise au vote après l'éventuelle validation du Budget 2017

OCM

◆ **Bilan OCM 2016 et fin 2017**

Le Bilan d'activité de l'opération OCM a fait l'objet d'une présentation Powerpoint. En voici quelques points importants :

A ce jour :

- ➔ 187 135€ de subvention ont été validés en Comité de pilotage
- ➔ 18 dossiers (6 Cdc des Grands Lacs / 3 Cdc de Mimizan / 9 Cdc Côtes Landes Nature)
- ➔ Investissement total : 820 000 € pour un taux de financement moyen de 21%

Il reste sur l'OCM :

- Aide n°1 : matériel innovant

Au titre de la région Nouvelle Aquitaine : 36 000 € (- 12 000 prévus au prochain CoPil)

Au titre du FEADER (*Sous condition*) : 20 000 € (cofinancement obligatoire)

- ➔ Soit 80 000 € d'investissement (ou 140 000 €) (tx de subvention : 30%)

- Aide n°2 : gérant de + de 55 ans :

Au titre de la Région Nouvelle aquitaine : 4 400 €

Au titre du FISAC : 2 300 €

- ➔ Soit 22 300 € d'investissement (tx de subvention : 30%)

- Aide n°3 : Restaurant dans es communes de moins de 2 000 habitants

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine : 9 750 €

Au titre du FISAC : 5 250 €

Soit 75 000 € d'investissement (tx de subvention : 20%)

RESSOURCES HUMAINES

◆ Renouvellement du poste d'assistant / Gestionnaire

Le comité syndical réuni le 6 avril 2016 a décidé de créer un emploi temporaire à temps complet de rédacteur, catégorie hiérarchique B en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service du Pays LNCA pour la période du 1er septembre 2016 au 31 Août 2017 pour la gestion du programme LEADER à 50% et le secrétariat du Pays à 50%.

Considérant que les missions seront pérennes dans le temps entre le secrétariat du Pays et la gestion du programme européen, Mme la Présidente propose le recrutement d'un assistant / collaborateur à compter du 1er septembre 2017 et pour une durée de trois ans (CDD).

La présente demande de subvention sera soumise au vote après l'éventuelle validation du Budget 2017

BUDGET 2017

◆ **Présentation du Budget 2017**

Mme la présidente présente le Budget Primitif 2017. Elle précise la répartition du temps de travail alloué à chaque mission. Le Budget Primitif 2017 prend en compte la mise en œuvre des missions du Pays exposés précédemment : NOMAD', l'étude de faisabilité pour la création d'un village de saisonnier, l'OCM (bilans conseils + subventions directes), la BD interactive, l'animation des contrats de Pays et du futur Contrat de Ruralité et la structure Pays (Administration, gestion etc.)

Le budget s'équilibre à 311 700 €. En recettes, il prend notamment en compte :

- l'excédent reporté
- les subventions de l'Etat et de la Région pour NOMAD' et pour l'étude de faisabilité
- la contribution de la Région, des consulaires et des entreprises
- du soutien financier de la Région et de l'Europe pour le programme européen LEADER
- les recettes liées aux ventes de BD
- d'autres recettes en fonction des missions effectuées dans l'année

Dans ce cadre, les cotisations des trois communautés de communes demandées s'élèvent à 152 227€.

Chap./art	libellé	BP2017	Chap/art	libellé	BP2017			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		70 700,00 €	013 ATTENUATIONS DE CHARGES		500,00 €			
C/60622	carburants	1 000,00 €	c/6419	remboursement rémunération	- €			
C/60623	Alimentation	1 500,00 €	c/6459	charges de sécurité sociale	500,00 €			
c/60632	fournitures de petit équipement	1 500,00 €	70 PRODUITS DE SERVICES		5 460,00 €			
c/6064	Fournitures administratives	2 200,00 €	c/70848	mise à disposition	- €			
c/611	contrat prestations de services	17 000,00 €	c/70688	Autres prestations de services	2 960,00 €			
c/6132	location bureau	6 200,00 €	c/70878	remboursements de frais	- €			
C/6135	Location mobilières	6 000,00 €	c/7088	autres produits	2 500,00 €			
c/61551	Matériel roulant	300,00 €	74 DOTATIONS / SUBVENTIONS		305 651,00 €			
c/6156	Maintenance Imprimante	1 700,00 €	c/74718	Etat	13 000,00 €			
c/6161	Assurance	1 500,00 €	c/7472	Région	53 924,00 €			
c/617	Etudes	- €	c/7473	Département	1 000,00 €			
c/6182	Documentation (abonnement)	600,00 €	c/74758	Autres groupements	152 227,00 €			
C/6184	Divers versements à organismes de formation	1 000,00 €	c/7477	Europe	85 500,00 €			
c/6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €	c/7478	Autres organismes	- €			
c/6225	indemnités au comptable	300,00 €	EXCEDENTS		89,00 €			
C/6236	Catalogues et imprimés	3 000,00 €						
c/6237	publications	1 000,00 €						
c/6238	pub publications relations publiques-divers	3 000,00 €						
C/6247	Transports collectifs	- €						
C/6251	Voyages et déplacements	7 000,00 €						
c/6256	Missions (restaurant / hôtel, ...)	1 700,00 €						
C/6257	Réceptions	2 800,00 €						
c/6262	Frais de télécommunications	4 100,00 €						
c/627	services bancaires et assimilés	2 500,00 €						
c/6281	concours divers (cotisations)	2 500,00 €						
C/62878	A d'autres organismes	1 800,00 €						
012 CHARGES DE PERSONNEL		193 500,00 €						
C/6218	Autre personnel extérieur	400,00 €						
C/6332	Cotisations FNAL	141,00 €						
C/6336	Cotisations CG CNFPT	2 944,00 €						
C/64111	Personnel titulaire	- €						
C/64131	Personnel non titulaire	134 052,00 €						
C/64112	Supplément familial	- €						
C/64118	indemnités agent titulaire	- €						
C/6451	URSSAF	40 462,00 €						
C/6453	Caisse de retraite	5 429,00 €						
C/6454	Assedic	8 272,00 €						
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat N	- €						
C/6474	COS	1 300,00 €						
c/6475	Médecine du travail	500,00 €						
c/6574	Subvention privé	47 500,00 €						
TOTAL DEPENSES		311 700,00 €	TOTAL RECETTES		311 700,00 €			

Sur proposition de Madame la présidente, **le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'adopter** le budget primitif proposé pour l'exercice 2017.

◆ ***Cotisation 2017 des Communautés de communes***

Madame la Présidente présente le tableau des cotisations 2017. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants pour 50% et du potentiel fiscal réduit (50%).

Sur proposition de la Présidente, **le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

De fixer comme suit les cotisations pour l'exercice 2017

	COTISATION 2017	RAPPEL 2016
Cdc Grands Lacs	76 534 €	51 541,00 €
Cdc de Mimizan	39 914 €	27 257,00 €
Cdc de Côte Landes Nature	35 778 €	24 316,00 €
TOTAL	152 227 €	103 114,00 €

(Pièce jointe : « Budget 2017 »)

DELIBERATIONS :

◆ **Demande de subvention Animation LEADER**

Sur proposition de Mme la Présidente, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- De valider les missions confiées pour 2017
- D'autoriser la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'inscrire au Budget Primitif 2017 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération.
- D'autoriser la présidente à solliciter les financeurs, Europe, Conseil Régional, sur la base du plan de financement présenté précédemment.

◆ **Demande de subvention Animation NOMAD'**

Sur proposition de Mme la Présidente, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- De valider le programme d'actions 2017
- D'autoriser la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'inscrire au Budget Primitif 2017 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération.
- D'autoriser la présidente à solliciter les financeurs, Etat, Conseil Régional, sur la base du plan de financement présenté précédemment.

◆ **Embauche de deux contrats saisonniers pour l'accueil NOMAD'**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De créer deux postes d'adjoints administratifs non-titulaire à 35h du 3 avril au 1er septembre 2017
- D'autoriser en conséquence Madame la présidente à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels
- Que la rémunération des agents se fera aux grades définis ci-dessus, aux indices bruts 347 et majorés 325.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

◆ **Renouvellement du poste d'assistant / Gestionnaire LEADER**

Sur proposition de Mme la Présidente, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- DE CREER un poste à temps complet d'assistant collaborateur au 1^{er} septembre 2017
- D'AUTORISER la Présidente à signer un contrat de 3 ans avec l'agent retenu sur ce poste
- DE LE REMUNERER par référence à la grille de rédacteur
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2017 du Pays

CONTRAT DE RURALITE

PRESENTATION DU CONTRAT DE RURALITE

Le Contrat de ruralité en cours a fait l'objet d'une distribution d'une note support. La voici :

Note Contrat de ruralité

1 Contrat de ruralité – Généralité

1.1 Objectifs :

- Recenser les initiatives autour de 6 thématiques
- Fédérer les partenaires
- Prioriser des fonds (FNADT, DETR, etc.)
- Bonifier les projets à l'aide d'un fonds de soutien à l'investissement local
 - 1 000 000 d'euros pour les Landes pour 2017
 - **Dans les Landes, seul le Pays Haute Landes a signé son contrat de ruralité le 3 février 2017**

Les 6 thématiques obligatoires sont :



- **OBLIGATION de traiter les 6 thématiques** sur la période de vie du contrat
- Peut ne pas être traité chaque année
Exemple : Accès aux services et aux soins sur 2017 mais pas sur 2018-2019-2020

1.2 Quelques règles :

Le contrat est :

- Pour la **période 2017 – 2020** (4 années budgétaires)
- **Porté par le PETR** et des cosignataires sont possibles (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communautés de communes, Communes, etc.)
- Un **document général 2017-2020** + une **annexe financière par an**
- **Les projets éligibles** sont portés exclusivement par **des communes, des intercommunalités et des PETR.**

La signature de ce contrat doit être réalisé pour **juin 2017**

2 Contenu du contrat de ruralité

2.1 Document général

Ce document est composé de :

- Présentation du territoire
- Diagnostic du territoire par rapport aux 6 thématiques et mise en valeur des enjeux du territoire (en cours de réalisation)
- Etat des lieux des outils en place à l'échelle du PETR (Contrats régionaux, programme européen, TEPOS, Structuration touristique, Plan local de santé, etc.)
- Programme opérationnel par thématique
 - Objectif
 - Enumération de projets possibles avec un calendrier prévisionnel
- Pilotage de l'action / Suivi et évaluation

2.2 Annexe financière à réaliser chaque année

2.2.1 Ce document est composé de :

- L'intitulé du projet
- Le maître d'ouvrage
- Le plan de financement prévisionnel
- Les moyens humains
- Le calendrier prévisionnel (travaux à débiter avant le 31 décembre de l'année en cours)
- Les contrats/ conventions mobilisables

2.2.2 Modalité de valorisation

- Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.
- Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP.
- Un co-financement dédié « contrat de ruralité » est possible (FNADT)
- Ce fonds est cumulable avec le FISAC et la DETR
- Pour « un même projet, un même type de maître d'ouvrage, si le territoire a signé un contrat de ruralité les fonds DETR ou FISAC seront prioritairement dédiés à ce dernier. »

2.2.3 Projets et éligibilité

Dans les prochains mois, l'objectif est de faire émerger des projets répondant aux 6 thématiques pour les années futures (jusqu'en 2020) et de profiter de celui-ci pour émerger des projets avancés en recherche de financement (pour 2017) qui pourraient bénéficier soit d'un financement soit d'un abondement. Cependant il est conseillé également de prendre en compte les projets qui sont déjà lancés pour étayer la cohérence de la stratégie du Contrat de Ruralité et de réaliser un état des lieux des dossiers de demandes de DETR 2017. Le Contrat de Ruralité a vocation à soutenir de l'investissement mais il est possible également de financer des dépenses de fonctionnement non récurrentes.

3 Avancement

A ce jour, la présentation du territoire est réalisée. Le diagnostic est en cours (grâce aux différents diagnostic réalisée depuis 2 ans), il sera à valider.

3.1 Réalisation du contrat

La rédaction du contrat se réalisera en collaboration rapprochée avec les **services de la Préfecture**. Le **Conseil Régional** et le **Conseil Départemental** sera également invité à participé à ce contrat de ruralité.

Pour présenter, communiquer et permettre la rédaction du contrat (avec notamment les projets concrets), voici une proposition d'organisation :

- Une réunion technique entre les 3 DGS des CdC
- Une réunion par cdc avec les chargés de missions (économie / tourisme / Tepos / SCoT / etc.)
 - Pour coécrire le contrat avec le Pays
 - Pour faire remonter les projets communautaires et communaux
- Un courrier de présentation du contrat à destination de toutes les communes et les invitant à faire remonter leurs projets à court et moyen termes
- La présentation du Contrat de ruralité lors du prochain Comité Syndical

3.2 Pilotage du contrat après signature

Pour le pilotage du contrat, un comité de pilotage sera créé pour suivre et piloter le contrat avec comme membres :

- La présidente du Pays
- Référent de la préfecture
- Des élus du Pays
- Les présidents de cdc
- Référent du Conseil Régional
- Référent du Conseil Départemental
- Autres partenaires du contrat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Présidente
Madame Hélène LARREZET